Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 089-218904191-20260928-DE_78_2026-DE

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du lundi 28 septembre 2026

Délibération N° DE_078_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	20	23
Date de la convocation : 23/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Olivier MACARD, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Vanessa ESTEVES, Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX
Représentés : Gérard GALLET représenté par Aurélien BRAIN, Lucas PINNETERRE représenté par Véronique PINNETERRE, Alain THURET représenté par Gérard PIESYK
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Delphine DARENNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du règlement intérieur et de la charte documentaire de la bibliothèque municipale

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal ;
Vu le Code du patrimoine, et notamment ses articles L. 310-1 et suivants relatifs aux bibliothèques publiques ;
Vu le projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale visant à fixer les conditions de fonctionnement, d'accès, de prêt et de sécurité de l'établissement ;
Vu le projet de charte documentaire de la bibliothèque municipale définissant les critères et les orientations de la politique d'acquisition, de gestion et de désherbage des collections ;

Considérant la nécessité de doter la bibliothèque municipale d'outils juridiques et techniques actualisés pour garantir un service public de qualité et structurer l'offre de lecture publique ;
Considérant que ces deux documents ont été préalablement communiqués à l'ensemble des membres du Conseil municipal ;

Monsieur le Maire expose qu'afin d'accompagner le développement de la bibliothèque et d'en préciser les modalités pratiques d'utilisation par les usagers, il convient d'adopter formellement un nouveau règlement intérieur.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 089-218904191-20260928-DE_78_2026-DE

De même, la charte documentaire permettra de formaliser la politique d'achat et de renouvellement des collections dans le respect du pluralisme des opinions.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces deux documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale tel qu'annexé à la présente délibération.
- Approuve la charte documentaire de la bibliothèque municipale telle qu'annexée à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Charge Monsieur le Maire de veiller à l'affichage et à la diffusion du règlement intérieur afin d'en assurer l'information auprès du public.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet : https://www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Delphine DARENNE

Le Maire,
Olivier XIBERRAS

MAIRIE DE TOUCY (Yonne)